



MEDISPRING sc

Boucle Odon Godart 7
1348 Louvain-La-Neuve
Numéro d'entreprise BE 0697.560.553

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES du 18 avril 2026 CONVOCAION

Le 01/04/2026

Chères coopératrices, Chers coopérateurs,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de MEDISPRING sc qui se tiendra

**le 18 avril 2026 à 14h00 (accueil à pd 13h15)
Foyer Royal, Aula Magna, Place Lemaire 1 à 1348 Louvain-la-Neuve.**

ORDRE DU JOUR :

1. Introduction
2. Conférence accréditée et interactive sur « L'intérêt des pratiques éthiques et philosophiques dans le secteur de la santé et, plus largement, dans le monde du travail », proposée par Jérôme Bouvy, philosophe hospitalier au GHC
3. Présentation du rapport d'activité de l'année écoulée et des évolutions attendues.
4. Bilan et compte de résultats
5. Rapport du commissaire aux comptes
6. Questions des actionnaires conformément à l'article 6 :77 du Code des sociétés.
7. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.
8. Décharge collégiale aux administrateurs
9. Décharge au commissaire
10. Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

Le Rapport sur l'émission d'actions nouvelles et les remboursements en 2025, ainsi que le rapport du Conseil d'Administration relatif aux conditions d'agrément du Conseil National de la coopération seront tenus à disposition de l'Assemblée.

11. Divers

Vous trouverez en annexe le rapport annuel 2025 (schéma BNB) ainsi que le rapport du commissaire. Les différents documents que la loi requiert de mettre à disposition des actionnaires peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de la société (<https://www.medispring.be/documents-officiels.html>).

Conditions d'admission à l'assemblée générale ordinaire

En application des statuts, le conseil d'administration de Medispring a décidé que les actionnaires seront admis à l'Assemblée et que leur vote sera pris en considération pour autant :

- a) qu'ils soient inscrits dans le registre des associés de Medispring à la date du 19 mars 2026;
- b) qu'ils aient notifié à la société à l'adresse ag2026@medispring.be de leur intention de participer à l'assemblée avant le 17 avril 2026 à 20:00.

Procuration

Si vous ne pouvez être présent, vous pouvez donner procuration à un autre coopérateur afin de vous représenter (voir notamment l'article 23 des statuts de Medispring). Vous trouverez également sur le site de la société un modèle de procuration. **Elle doit nous être renvoyée complétée et signée avant 17 avril 2026 à 20:00** à l'adresse ag2026@medispring.be.

Droit de poser des questions

Une séance de questions et réponses est prévue pendant l'Assemblée. En outre, les actionnaires peuvent, dès la publication de la convocation, poser des questions au sujet des points portés à l'ordre du jour. Ces questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse ag2026@medispring.be, **au plus tard pour le 16 avril 2026 à 12:00**. Les questions d'un actionnaire ne seront prises en considération que si celui-ci a respecté toutes les formalités d'admission pour assister à l'Assemblée Générale.

Identification et Pouvoirs de Représentation

Pour avoir accès à l'assemblée, les personnes physiques qui entendent y participer en qualité de coopérateurs, de mandataire ou de représentant d'une personne morale devront pouvoir justifier de leur identité, et les représentants de personnes morales devront remettre les documents établissant leur qualité de représentant ou de mandataires spéciaux.

Varia

Les participants sont invités à se présenter au lieu de la réunion 15 minutes au moins avant l'assemblée, pour procéder aux formalités d'enregistrement.

Pour plus d'informations, vous pouvez envoyer un email à ag2026@medispring.be.

Pour le conseil d'administration de Medispring sc,

Dr Olivier Marievoet,
Président du Conseil d'Administration

ANNEXE 1 : Propositions de décision à l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 avril 2026

Point 7 de l'agenda :

Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025 et affectation du résultat.

Proposition de décision: approuver les comptes annuels 2025, en ce comprise l'affectation du bénéfice 2025 au résultat à reporter :

N°	0697560553
----	------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)(-)	99.122
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)(-) (9905)	120.669
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)(-) 14P	-21.547
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2	342
Affectation aux capitaux propres	691/2	4.956
à l'apport	691	
à la réserve légale	6920	4.956
aux autres réserves	6921	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)(-) (14)	94.508
Intervention des associés dans la perte	794	
Bénéfice à distribuer	694/7	
Rémunération de l'apport	694	
Administrateurs ou gérants	695	
Travailleurs	696	
Autres allocataires	697	

Point 8 de l'agenda :

Décharge collégiale aux administrateurs:

Proposition de décision: donner par vote spécial une décharge collégiale aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025. Le Conseil d'Administration était composé en 2025 des administrateurs suivants :

- a. Marievoet, Olivier
- b. Haufroid, Vincent
- c. Roucoux, François
- d. Marchand, Pierre-Michel
- e. Raevens, Nicolas
- f. Focal Consulting, représenté par Mr David Frenay,
- g. Petre, Nathalie
- h. Dubois, Fanny (démission transmise au Conseil d'Administration le 11/09/2025)
- i. Hubert, Bruno
- j. Petre, Xavier

Point 9 de l'agenda
Décharge au commissaire:

Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

Point 10 de l'agenda
Nomination(s) et/ou démission(s) au conseil d'administration

Nominations

Proposition de décision :

- Nommer les candidats administrateurs présentés par le Conseil d'Administration
- Confirmer le mandat donné au Conseil d'Administration lors de l'AGO de 2025 pour la cooptation d'administrateurs, dont la nomination fera l'objet d'une élection définitive par la première Assemblée Générale des actionnaires qui suit la cooptation.

Démission :

- Le C.A. a été informé en date du 11/9/2025 de la démission du poste d'administrateur de Madame Fanny Dubois.